

Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 janvier 2020

Présent(s) : M. Alain PANSERI, Maire
Mme Marie-Claire CLOSCAVET, Mrs Yves DAUDEY, Philippe LINK, adjoints
Mmes Marie-Louise RENAUX, Christelle VIDEIRA, Laurence DESCOTES, Hélène MOREL-BAILLY, Mrs
Arnaud PERRIN, Xavier DETHE, Jacques BAILLY, Denis BARIOD

Absents excusés : Mme Zohra LAAOUCH

Absents : Mme Christine VERCELLI

Pouvoirs :

Un scrutin a eu lieu, Mme Marie-Claire CLOSCAVET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 19 DÉCEMBRE 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité moins une abstention M BAILLY avec la modification suivante (faite suite à la remarque de Mme LAAOUCH) : ajouter le nom des personnes qui se sont abstenues sur les points 3 et 4 c'est à dire Mmes MOREL-BAILLY, LAAOUCH, M. BAILLY.

I – FINANCES COMMUNALES

1. Point financier

M. le Maire informe que la commune a sur son compte au Trésor la somme de 211 720,31 €.

II – AFFAIRES GENERALES

1. DIA

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les ventes suivantes :

- Vente d'une maison de (1319m²), 3 rue du Stade, pour la somme de 230 000 €
- Vente d'un terrain de (1214m²), rue Belle Croix, pour un montant de 40 062 €

2. Acquisition de parcelles

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé d'acheter plusieurs parcelles situées près de la Raillette, appelées « Jardins du Lac ». Cette acquisition devait se faire avec des actes administratifs qui n'ont pas pu être effectués. Les ventes seront donc réalisées avec un acte notarié. Elles concernent les parcelles :

- AK86 (148m²)
- AK62 (328m²)
- AK61 (101m²)
- AK77 (219m²)
- AK60, AK83, AK84 (454m²).

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer l'(es) acte(s) notarié(s) à intervenir.

3. Convention avec DDT

Suite à la fusion des intercommunalités auxquelles Clairvaux-Les-Lacs appartient, les services de l'État ne pourront plus instruire les autorisations d'urbanisme de Clairvaux-Les-Lacs à compter du 1^{er} janvier 2021. Une convention de transition, entre la DDT du Jura et la commune, doit être établie pour définir les modalités d'accompagnement de l'Etat pendant une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, afin que le nouvel EPCI puisse s'organiser pour assurer cette nouvelle mission.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Autorise le Maire à signer ladite convention

4. Avenant n°1 au marché tracteur

Le Maire informe les conseillers qu'un tracteur et ses équipements ont été achetés en 2017, délibération n° 2017-068 du 8 novembre.

La location de l'équipement 1 l'Etrave nécessite de prendre un avenant suite au changement de matériel, soit :

Loyer mensuel actuel : 165,15 € H.T. sur une durée de 60 mois

Loyer mensuel nouveau : 209,12 € H.T. sur une durée de 84 mois

Considérant qu'il convient en conséquence de passer un avenant n°1 pour le marché.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Donne son accord sur les modifications citées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.
- **S'ENGAGE** à assurer le financement correspondant.

5. Bail locatif DC MARQUAGE

Le Maire informe les conseillers, qu'après s'être entretenu avec le gérant de DC MARQUAGE, il a été décidé de rompre le bail qui nous unit.

Les loyers impayés seront réglés selon l'échéancier convenu avec le trésorier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce afférente à cette affaire.

III- INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

Courrier de Mme la Présidente du SIAD

M. le Maire lit aux conseillers le courrier de Mme la Présidente du SIAD informant de la démission du Conseil d'Administration de l'association dans sa totalité suite à un désaccord récurrent avec la responsable de la fédération.

Ferme du Vilaret

M. le Maire informe qu'il a fait 15 visites et que 7 personnes ont renvoyé leurs projets. Il propose aux conseillers d'examiner les propositions le mardi 28 janvier à 18h30. M. le Maire précise que 10 autres personnes se sont manifestées pour visiter les bâtiments.

Demande de M. VANNET

En ce qui concerne la demande de M. VANNET, il est nécessaire de vérifier si la parcelle AD 208 est en indivision ou pas.

Création branchement eau

Le Maire informe qu'il sera nécessaire de créer un branchement eau, pour la petite maison rue du stade, suite à la vente de la plus grande par laquelle elle était alimentée jusqu'à présent. À l'occasion de ces travaux, il serait opportun de vendre une bande de terrain devant les deux maisons (64 m² + 76 m²) et de créer un caniveau pour régler le problème des eaux pluviales. Les conseillers donnent leur accord de principe.

Demande de M. LÉPINE

M. LEPINE souhaiterait acquérir un terrain communal d'environ 80m² pour accéder à sa parcelle dans laquelle il envisage de créer deux lots à bâtir. Le Conseil Municipal attend la demande écrite de M. LÉPINE.

Mme RENAUX annonce que la commission électorale se réunira le 20 février à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h55.

Le Secrétaire de séance, Mme Marie-Claire CLOSCAVET

